

Calendrier

Secrétariat de l'Union

Jeudi 12 janvier 2023 14h30

Commission Exécutive de l'Union

Jeudi 26 janvier 2023
à partir de 14h30

PRUDHOMMES

- assemblée générale du conseil de Créteil
le 18 janvier sous réserve en matinée

- assemblée générale de villeneuve st georges
le 30 janvier après midi

Formation syndicale

session **DECOUVERTE**
13 au 17 février 2023
inscriptions ouvertes
contacts Nathalie

**Bonnes fêtes de fin
d'année
rechargeons nos
batteries et nos
énergies pour les
combats futurs qui
nous attendent
Meilleurs vœux 2023**

SITE INTERNET UD FO 94
www.fo94.fr

notre site a été remodelé et rafraichi
avec ses rubriques habituelles,
communiqués,
formation syndicale et inscription,
documentations, publications, etc.....

ASSEMBLEE GENERALE DES SYNDICATS

L'Union Départementale a tenu son assemblée générale annuelle des syndicats, ce 12 décembre dernier avec un rapport de la situation économique et sociale présenté par le Secrétaire Général, une information sur les comptes 2021 par C Fontaine et une discussion avec 10 interventions :

C JOURGEAUD (cpam/caf94), S SUGRANES (IGR Villejuif), P BOCCIARELLI (Metaux idf), J SAGET (retraités), C COLINET (transports), D BOUANA (la poste), P DORAT (adp), G SCHNEIDER (snudi), L LOUIS (dgfip), L BENIZEAU (fnecfp)

Ci joint la **résolution** adoptée en conclusion de nos travaux et débats : emploi, salaires, service public, protection sociale et retraites.

Dans la foulée, à 14h30, la Commission Exécutive procédait à l'approbation des comptes de l'exercice 2021, conformément aux obligations légales en la matière avec la loi du 20/8/2008. Ceux-ci comme les autres sont publiés au Journal Officiel.

Elections fonctions publique 1er au 8 déc 2022

Les syndicats sont invités à communiquer leurs résultats afin de consolider les chiffres au plan départemental et notre représentativité où on devrait se maintenir 1ere organisation dans la fonction publique d'Etat . à retenir des bons résultats....

SANTE 94

CHI CRETEIL FO 69.6% - CGT 8.09% CFTD 4.17% SUD 18.14%

MRI FONTENAY FO 51.6%- CGT 28.5% CFTD 19.9%

EDUCATION NATIONALE

1er degré snudifo94 42.4% FSU-SNUIPP 30.9% UNSA 20.4% SGEN CFTD 2.5%

RESULTATS ENCOURAGEANTS TANT POUR LA SYNDICALISATION QUE LE COMBAT A MENER FACE AU PROJET MACRON BORNE SUR LES RETRAITES

COMMUNIQUE : calendrier de l'avent : FO ouvre la case succès !

C'est dans un contexte social marqué notamment par une inflation galopante que les agents publics des trois versants de la Fonction publique votaient pour désigner leurs représentants.

Le slogan « Le service public a une histoire, donnons-lui un avenir » marquait l'importance de ce scrutin pour eux mais aussi, bien au-delà, pour l'ensemble de la cohésion sociale de notre pays. En effet, l'avenir du service public dépend de l'engagement contre les politiques d'austérité et contre la privatisation des missions essentielles de l'État, de l'hôpital et des collectivités locales.

La confédération FO confirme d'ores et déjà sa place de première organisation dans la Fonction publique de l'État et progresse.

Les militants de Force Ouvrière se sont pleinement investis dans la campagne, associant la défense des intérêts des agents – emplois, salaires et rémunérations, conditions de travail, titularisations, carrières et statuts – à celle du besoin pour les citoyens d'un service public républicain. Le service public et ses agents ne sont pas une « dépense ». Ils incarnent la république sociale et sont un investissement essentiel à l'égalité et à la fraternité républicaines.

FO salue l'engagement de tous ses militants et les remercie pour leur travail sur le terrain, dans les sections, syndicats, syndicats nationaux, unions départementales et fédérations, du privé comme du public. Nous venons de prouver, une nouvelle fois, qu'en interpro, nous sommes plus forts, ensemble !

D'ores et déjà, dès le 9 décembre, FO continuera de porter les revendications légitimes des personnels.

Vive notre confédération ! Félicitations à nous tous ! Bravo ! **F SOUILLOT.**



RESOLUTION ADOPTÉE A L'UNANIMITE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES SYNDICATS DE L'UNION DEPARTEMENTALE FO 94 du 12 décembre 2022.

1-L'Assemblée Générale des Syndicats affiliés à l'Union Départementale FO 94 s'est tenue ce jour, 12 décembre, dans un contexte économique et social dégradé : inflation, réformes gouvernementales destructrices des acquis... Au lendemain de la journée de la laïcité, l'Assemblée Générale des syndicats FO 94 tient à rappeler son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens de 1906, liberté et indépendance syndicale dans nos actions et positions, mais encore à la loi du 9 décembre 1905 de séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'Assemblée Générale des Syndicats fait sienne et encourage à relayer les résolutions adoptées lors du 25ème Congrès Confédéral de Rouen en juin dernier qui trace notre feuille de route pour les années à venir. Cependant, elle tient à souligner certains points marquants dans l'actualité sociale et revendicative en Val-de-Marne.

2-En matière de **pouvoir d'achat et de salaires**, face à une inflation galopante (+6.5%) avec la crise énergétique et le conflit ukrainien, l'Assemblée Générale revendique et exige, dans le secteur privé et dans le secteur public, la revalorisation des salaires et des traitements à minima au niveau de l'inflation, sans oublier un relèvement des minima sociaux et pensions de retraite. Elle invite, si ce n'est déjà fait, les syndicats du secteur privé à engager les négociations annuelles obligatoires et, au besoin, à construire le rapport de force, à contractualiser des accords salariaux et, dans le secteur public, à poursuivre la revendication d'un rattrapage des pertes de traitement subis par les fonctionnaires depuis 2000 (25% de perte).

Par ailleurs, elle apporte son total soutien aux salariés de SANOFI, en grève depuis le 14 novembre, en particulier à Maisons-Alfort et Gentilly et, d'une façon générale, aux agents des 14 sites en France engagés dans cette action ; cette entreprise, cotée en bourse avec des bénéfices et dividendes conséquents au CAC40, ignorant la revendication salariale, n'hésite pas à utiliser les forces de l'ordre et le chantage aux négociations en soufflant le chaud et le froid.

L'Assemblée Générale des Syndicats rappelle cette nécessaire augmentation générale des salaires pour tous dans une redistribution des richesses produite par le travail.

3-En matière d'**emploi**, l'Assemblée Générale des syndicats déplore la recrudescence des demandeurs d'emploi : 118 570 personnes en Val-de-Marne, au 3e trimestre 2022, toutes catégories confondues et, au-delà, leur précarisation et paupérisation au travers de l'indemnisation réduite ou dégressive.

Aussi l'Assemblée Générale dénonce l'étatisation du régime d'assurance chômage par le Gouvernement au détriment du paritarisme et des interlocuteurs sociaux. Elle condamne la nouvelle contre-réforme qui entraîne une réduction drastique à compter de février 2023 avec une "contracyclicité" et des périodes rouge ou verte selon le taux de chômage ; cela conduit à une baisse de la durée des droits de tous les demandeurs d'emploi de 25% en période verte avec un seuil fixé à 9% au sens du BIT (Bureau International du Travail).

De plus, assujettir le bénéfice des 44 000 RSA val-de-marnais à un contrat d'engagement réciproque (CER) avec accompagnement dans l'emploi par le Département va constituer une aubaine d'une main d'œuvre à bas coût, avec obligation de travailler, sinon s'exposer à une dégressivité de 25%, 50% voire la suppression du RSA. L'AG des syndicats condamne cette mesure antisociale.

L'Assemblée Générale des Syndicats souligne que ce n'est pas en réduisant la durée des droits et en appauvrissant les demandeurs d'emploi qu'on résoudra la problématique de pénurie de main d'œuvre, mais bel et bien en améliorant significativement les conditions de travail des salariés, en augmentant les salaires, ainsi qu'en levant les freins périphériques à l'emploi (logement, transport, garde d'enfants...).

Elle rejette la tentative persistante de l'Etat de prendre la main et ponctionner encore le 1% patronal-Action Logement de 300 millions en 2023, de le reformer en une administration publique et de confier aux URSSAF le prélèvement de la collecte.

4-Concernant le **service public**, celui-ci est mis, ces derniers temps, à l'index dans une contribution budgétaire sans égal : suppressions d'emploi à la DGFIP, insuffisance des moyens dans tous les services publics, à l'hôpital/Ehpad publics, services d'aide à domicile, ESPIC, vacances d'emploi dans l'Education Nationale (professeurs des écoles, professeurs de lycées et collèges, accompagnants d'élèves handicapés, etc...), police, justice... missions de service public déléguées aux Maisons France Service, etc.

Pour **une fonction publique républicaine** garante de l'égalité des droits, l'Assemblée Générale des syndicats revendique l'arrêt des suppressions de postes, des suppressions de lits, des réorganisations ou restructurations préjudiciables tant aux usagers qu'aux fonctionnaires d'Etat, Territoriaux et hospitaliers, le recrutement massif immédiat d'enseignants afin d'assurer tous les remplacements, la création de structures et classes spécialisées (ULIS, IME, ...) afin de permettre que chaque enfant en situation de handicap bénéficie d'une structure adaptée à la nature et au degré de son handicap, NON à l'inclusion scolaire systématique, un statut de fonctionnaire et un salaire à temps complet pour les AESH !

En ce sens, elle réaffirme son attachement à la défense et la préservation du Statut Général de la Fonction publique garant de l'existence des services publics républicains.

De surcroît, rendre attractif le recrutement dans la Fonction publique nécessite une revalorisation des métiers et des traitements indiciaires avec notamment un réel dégel et un rattrapage du point d'indice.

Aussi, l'Assemblée Générale des Syndicats soutient les combats des fonctionnaires comme celui pour le retrait de la réforme des lycées professionnels livrés aux mains des employeurs, ce qui déqualifiera le niveau et la valeur des diplômes, ou encore celui des personnels de l'action sociale pour l'extension du Ségur de la santé et, d'une façon générale, toutes les mobilisations pour donner au service public les moyens de ses missions.

5-S'agissant de la **protection sociale** et les **retraites** en particulier, l'Assemblée Générale des syndicats rappelle son attachement au système actuel, système de répartition pour les retraites, système solidaire et égalitaire pour la sécurité sociale.

Dans ce contexte où notre modèle social est mis à mal avec une nouvelle réforme des retraites cachée ou annoncée au travers d'une "pseudo concertation" qui ne dit son mot, l'Assemblée Générale des Syndicats se félicite de notre non-participation au Conseil National de la Refondation, piège visant à instrumentaliser les syndicats comme soutiens des contre-réformes gouvernementales.

Aussi, l'Assemblée Générale des Syndicats approuve la résolution du dernier CCN de Force Ouvrière tenu les 21 et 22 septembre dernier, notamment réaffirmant que « *Le CCN s'opposera fermement à une énième réforme des retraites qui pourrait être engagée rapidement, prévoyant le recul de l'âge légal de départ à la retraite et ou l'allongement de la durée de cotisation, contre la volonté de l'ensemble des organisations syndicales. Le CCN appellera à la mobilisation contre toute réforme conduisant à réduire les droits à la retraite et à faire travailler plus longtemps pour en bénéficier, contre toute mesure remettant en cause les régimes de retraite existants* ».

L'AG des syndicats a pris connaissance du communiqué intersyndical à 13 Organisations de salariés et de jeunes du 5 décembre et des annonces gouvernementales (65 ans, allongement de la durée de cotisation, suppression des régimes spéciaux par "la clause du grand-père"...). Pour l'Union Départementale FO, face à la gravité du projet gouvernemental, il est indispensable d'avoir la plus grande clarté sur les revendications :

**pas de recul de l'âge légal de départ, pas d'allongement de la durée de cotisations,
maintien de tous les régimes, pas touche aux régimes spéciaux,
ABANDON PUR ET SIMPLE DU PROJET MACRON-BORNE !**

En ce sens, l'Assemblée Générale des Syndicats invite l'ensemble des structures syndicales à réunir les syndiqués et les salariés pour préparer la mobilisation indispensable par la grève sur une base claire jusqu'au **retrait du projet Macron-Borne !**

Concernant la Sécurité Sociale en général, maladie ou famille, l'Assemblée Générale des Syndicats s'inquiète des conséquences de la loi de finances 2023 et de la contractualisation des COG -conventions d'objectifs et de gestion- entre l'Etat et les caisses nationales qui ne sauraient remettre en cause le niveau d'emploi et les services concernées aux CPAM, CAF, CRAMIF. CAF et CPAM ne doivent pas être fusionnées... A ce titre, elle sera attentive au maintien des centres de santé gérés par l'assurance maladie et de leurs moyens sans coupe budgétaire. L'AG demande le maintien des centres au sein des caisses primaires. Elle rappelle sa revendication de la suppression de la 5ème branche et la prise en charge de la dépendance par l'Assurance Maladie.

6-Enfin, en conclusion, l'Assemblée Générale des Syndicats soutient toutes les mobilisations actuelles et à venir des syndicats pour la satisfaction de leurs revendications et invite à concrétiser les bons résultats électoraux CSE ou Fonction publique dans une syndicalisation renforcée avec l'adhésion des salariés et fonctionnaires.

Avec FO, seul un syndicalisme libre, indépendant et déterminé garantit la défense des intérêts et des droits matériels et moraux, individuels et collectifs, de tous les salariés pour de meilleures conditions de vie et de travail. »

Créteil, le 12 décembre 2022

Déclaration Commission Exécutive confédérale du 24 nov2022

La Commission exécutive confédérale FO, réunie ce 24 novembre, condamne avec la plus grande fermeté le projet de réduction drastique des droits des demandeurs d'emploi présenté lundi par le ministre du Travail.

Le Ministre a annoncé la baisse de la durée des droits de tous les demandeurs d'emploi de 25 % en période dite « verte » correspondant à une conjoncture favorable, considérant que le système d'assurance chômage serait trop généreux et découragerait la reprise d'emploi.

Une fois de plus, les plus précaires vont être fortement impactés par cette mesure, notamment les saisonniers et les seniors. Ainsi, un demandeur d'emploi de plus de 55 ans pourra voir baisser ses droits jusqu'à 9 mois (durée d'indemnisation qui passera de 36 mois à 27 mois), et un demandeur d'emploi de moins de 53 ans pourra être impacté jusqu'à 6 mois (durée d'indemnisation de 24 mois réduite à 18 mois) !

La Commission exécutive souligne que, dans le même temps, aucun effort n'est demandé aux employeurs. Cette réforme marque l'arrêt définitif du caractère assurantiel de l'assurance chômage et du paritarisme. Toutes les restrictions introduites depuis 2018 à la négociation de la convention d'assurance chômage, cette modulation-réduction des droits étant la dernière en date, faussent la négociation.

La Commission exécutive rappelle que ce n'est pas en réduisant la durée des droits et en appauvrissant les demandeurs d'emploi, qu'on résoudra la problématique de pénurie de main d'œuvre mais bel et bien en améliorant significativement les conditions de travail des salariés, en augmentant les salaires, ainsi qu'en levant les freins périphériques à l'emploi (logement, transport, garde d'enfants...). La CE s'inquiète d'une mise en danger des personnels de Pôle emploi.

FO n'est pas dupe de la mystification avancée par le gouvernement sur le « plein emploi », qui consiste à obliger les salariés et les chômeurs à accepter des contrats de plus en plus précaires pour faire baisser les chiffres du chômage. C'est au nom du « plein emploi » et de la baisse du coût du travail que le gouvernement a annoncé sa volonté de remettre en cause la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. C'est pourquoi FO demande l'abandon de la réforme des lycées professionnels et soutient les personnels mobilisés pour son retrait.

Dans ce contexte où notre modèle social est mis à mal, où une nouvelle réforme des retraites est annoncée, où la crise inflationniste s'intensifie, portée par l'emballement des prix de l'énergie et de l'alimentation, FO tient à rappeler ses revendications en matière de salaires et de défense des régimes de retraite.

La Commission exécutive confirme son exigence que soit abandonné tout projet visant à repousser l'âge légal de départ à la retraite ou/et augmenter le nombre d'annuités de cotisations et à supprimer les régimes spéciaux. La commission exécutive exige, dans le secteur privé comme dans le secteur public la revalorisation des salaires et des traitements à minima au niveau de l'inflation.

Elle appelle à préparer la mobilisation de toutes et tous, salariés du privé comme du public, et à organiser des assemblées générales et réunions de salariés le plus largement et à informer sans relâche sur les projets néfastes de ce gouvernement. La Commission exécutive renouvelle son exigence que soient rétablis tous les droits et libertés syndicales, elle n'acceptera en particulier aucune remise en cause de la liberté de manifester et du droit de grève.

La Commission exécutive appelle enfin les agents de toute la Fonction publique à se mobiliser massivement pour voter et faire voter FO aux élections professionnelles qui se tiennent début décembre.

Paris le 24 nov.2022